



COMMUNIQUE AU PERSONNEL CLASSIFICATION : NOUVELLE VICTOIRE !

On peut avoir socialement tort ET juridiquement tort

Le SNUTEFI-POLE EMPLOI est satisfait de vous annoncer que l'accord de classification des emplois et de révision de certains articles de la CCN, daté du 19 Décembre 2014, et auquel se sont opposés le SNU, la CGT et FO, ne s'appliquera pas à PE.

La cour de cassation avait été saisie - après le jugement de la cour d'appel de Paris rendu le 16/01/2016, qui confirmait l'opposition SNU-CGT-FO - par les mêmes signataires CGC / CFTC / CFDT / DG - en Avril 2016.

Le personnel paie encore une fois les conséquences d'une stratégie de dialogue social clanique, opaque et partielle, reposant essentiellement sur une logique juridique.

Près de 3 ans de perdus notamment à cause de la mauvaise foi de ceux qui, avec la DG, ont traîné devant les tribunaux nos organisations SNU-CGT-FO dès le 07 Janvier 2015. Cette stratégie n'aura pas servi les personnels bien au contraire !

Pour le SNU TEFI-PE, la négociation doit maintenant s'ouvrir avec des délais qui permettent d'obtenir un accord à la hauteur des enjeux posés par une classification conforme aux intérêts de tout le personnel.

Ainsi, nous continuons de revendiquer, et ce depuis le mois de Juin 2014, un accord pour :

- Un positionnement qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises
- Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle
- Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel
- Un budget compatible avec les enjeux de cette négociation.

Dès réception du délibéré de la cour de cassation, le SNU proposera rapidement une rencontre intersyndicale à la CGT et FO pour mesurer ensemble les actions à conduire afin de faire aboutir nos revendications.

Ivry, le 24 mars 2017



PÔLE EMPLOI FSU

Le syndicat qui a du mordant !

www.snutefifsu.fr/pole-emploi 🐾

<https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu> 🐾

<https://twitter.com/SnuPoleEmploi> 🐾

Retrouvez nos communications liées à ce dossier classification sur la page :
<http://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/category/la-classification/>

